

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 27 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 OCTOBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mmes Marie-Constance BERTHELON - Nadine PEYRIN.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE jusqu'à 19H30 - M. Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - France POUDEX - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE jusqu'à 19H30
- M. Vincent NOVO donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté d'Agglomération du Grand DAX a sollicité la mise à disposition du Directeur de la Régie de Eaux de DAX pour occuper le poste de coordinateur des services techniques de la C.A.G.D, à compter du 1er novembre 2016 pour une durée de 6 mois.

Le besoin estimé de cette mise à disposition correspond à 50% d'un temps complet.

Conformément aux conditions de droit commun concernant la mise à disposition des agents (décret n° 2008-580 du 18 juin 2008) et suite à l'accord préalable des deux collectivités, le Conseil Municipal de Dax doit être informé de ce projet. Les conditions en sont traduites dans des conventions définissant entre autres : la nature des activités exercées, les conditions d'emploi, les modalités de contrôle et d'évaluation des activités, les règles de préavis pour cessation anticipée.

L'agent concerné a donné son accord pour cette mise à disposition et la Commission Administrative Paritaire, réunie le 29 septembre 2016 a émis un avis favorable.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PREND ACTE du projet de mise à disposition d'un cadre de la Régie des Eaux auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand DAX,

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention afférente ci-annexée.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161027-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 28 Octobre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».